



Lettre d'appui

Exigences minimales

Les demandes du Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC) exigent qu'un professionnel qualifié (comme un conseiller en cultures agréé (CCA) ou un agronome) fournisse de la documentation pour appuyer la mise en œuvre d'un projet de recours aux cultures de couverture.

Pour satisfaire les exigences minimales du programme d'aide financière à frais partagés du FAFC concernant le recours à des cultures de couverture, la lettre d'appui doit préciser ce qui suit :

- ☐ L'identité du professionnel qualifié qui a rédigé la lettre, y compris son nom, sa désignation (s'il s'agit d'un CCA, veuillez indiquer son numéro d'agrément) et sa signature
- ☐ Le nom légal de l'entreprise agricole
- ☐ Une référence à l'emplacement ou aux emplacements (adresse, coordonnées GPS, nombre d'acres, nom du champ ou de la ferme) où la pratique de culture de couverture est proposée – l'emplacement devrait s'aligner avec les cartes du site soumises avec la demande
- ☐ Les espèces de cultures de couverture choisies (voir les espèces non admissibles indiquées dans la section sur les activités et dépenses non admissibles du guide de programme)
- ☐ La méthode d'ensemencement de la culture de couverture (semer pneumatique, semer à la volée, etc.)
- ☐ Le calendrier (comme l'ensemencement intercalaire dans des cultures sur pied, l'ensemencement après la récolte ou l'ensemencement sur sol gelé de cultures de couverture)
- ☐ La culture primaire que suivra la culture de couverture
- ☐ Les stratégies concernant le moment et le mode d'élimination – **Remarque : Toutes les cultures de couverture doivent être laissées en place sans être perturbées au cours de l'hiver** (la culture ne peut pas être éliminée chimiquement ou mécaniquement durant l'automne/l'hiver)
- ☐ Si la demande est pour un projet s'étendant sur plusieurs années, veuillez fournir les détails des exigences minimales de la ou des pratiques de culture de couverture pour chaque année visée par la demande (2025, 2026 et 2027)